

Règlement du Jeu Concours – Quizz Acné – Gagner un ipad

sur la page Fan **Akno Natura - Solutions Naturelles pour Acné et Peaux Grasses**
sur le site Facebook
(février 2011 – Ipad)

Article 1

La société Laboratoires des Mascareignes, éditrice du profil de la page Fan **Akno Natura - Solutions Naturelles pour Acné et Peaux Grasses** sur le site Facebook, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 Roupies , ayant son siège à l'Avenue des Lauriers, Pointe aux Canonnières, Ile Maurice immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de l'Ile Maurice sous le numéro 54681, organise du 01 mars 2011 au 31 mars 2011 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Quizz Acné. Gagnez un IPAD ! »

Article 2

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure résident en France. Les membres de la société organisatrice ainsi que leur famille ne peuvent pas participer au jeu.

Article 3

Le jeu est présenté sur le site www.facebook.com et est accessible depuis des bannières publicitaires sur plusieurs sites comme www.aknonatura.com, Twitter, Youtube, www.blogaknonatura.com, www.psonatura.com, www.labosmascareignes.com. Des e-mailings permettront également d'accéder au jeu concours.

Article 4

Pour jouer, le participant doit se rendre sur la page dont l'adresse est la suivante : http://www.facebook.com/pages/Akno-Natura-Solutions-Naturelles-pour-Acn%C3%A9-et-Peaux-Grasses/175413477443?v=app_126231547426086&ref=ts . Il doit devenir fan, puis il doit répondre correctement à chacune des questions qui lui seront posées en cochant la bonne réponse parmi les différentes réponses proposées par question, et ce pendant toute la période de validité du jeu.

Par la suite il devra compléter le formulaire d'inscription en remplissant le champ obligatoire « adresse électronique complète »; enfin pour valider sa participation au jeu concours, il devra alors cliquer sur « Je Participe ! ». Il sera dès lors inscrit dans la liste des participants au jeu concours de la page Fan Akno Natura - Solutions Naturelles pour Acné et Peaux Grasses sur le site Facebook.

Les coordonnées incomplètes, illisibles, erronées, falsifiées ou comportant de fausses indications seront considérées comme nulles et entraîneront l'élimination du participant.

Article 5

Le jeu concours « Quizz Acné. Gagnez un IPAD ! » est doté d'un cadeau unique d'une valeur d'environ 509 euros TTC.

Parmi les participants ayant répondu correctement aux questions, sera tiré au sort le gagnant qui remportera un Ipad mis en jeu sur ce concours. Les photos disponibles sur les pages de concours ne sont pas contractuelles.

Article 6

Le 4 avril 2011, le gagnant sera celui ou celle qui aura répondu correctement à toutes les questions et qui aura été tiré(e) au sort sous contrôle de La SCP DARRICAU PECASTAING , huissiers de justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur, 75018 Paris.

Article 7

Chaque joueur ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu. Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse postale).

Article 8

Le gagnant recevra son cadeau dans un délai d'environ 4 semaines après sa désignation à l'adresse indiquée sur le site. Le cadeau ne peut en aucun cas être échangé à la demande du gagnant par un autre cadeau, ni contre sa valeur en espèce.

Le cadeau sera attribué nominativement et ne peut être remis à des tiers.

Article 9

Si les circonstances l'exigent, Les Laboratoires des Mascareignes se réserve le droit de remplacer le cadeau annoncé par un ou des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Tout cadeau non réclamé dans un délai d'un mois après le 4 avril 2011 restera la propriété des Laboratoires des Mascareignes.

Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s), Les Laboratoires des Mascareignes ne pourra être tenu responsable.

Article 10

Les Laboratoires des Mascareignes se réservent le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de reporter ou de modifier les conditions du jeu à tout moment si des circonstances de force majeure l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 11

Les Laboratoires des Mascareignes ne saurait être tenu responsable du retard, des pertes ou avaries résultant des services postaux et de gestion, ou en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à l'Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique.

Article 12

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu, sont strictement interdites.

Article 13

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général, et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux, ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 14

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant en écrivant à l'adresse du jeu. Ces informations sont destinées à la société organisatrice et sont obligatoires pour la participation au jeu et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

Article 15

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige relèvera de la juridiction mauricienne.

Le présent jeu est soumis à la loi française. Le règlement du présent concours est déposé au sein de La SCP DARRICAU PECASTAING, huissiers de justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique « jeux concours » puis « Consulter les règlements de jeux-concours ».

Le règlement complet est également disponible sur le site du jeu concours et accessible via cette URL http://www.facebook.com/note.php?created&¬e_id=10150098997446107#!/note.php?note_id=10150098997446107, ou il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Jeu concours sur la page Fan Akno Natura - Solutions Naturelles pour Acné et Peaux Grasses sur le site Facebook, Laboratoires des Mascareignes, Avenue des Lauriers, Pointe aux Canonnières, Ile Maurice.

EXTRAITS DU REGLEMENT:

Jeu gratuit et sans obligation d'achat valable du 01 mars 2011 au 31 mars 2011.

Règlement disponible sur http://www.facebook.com/pages/Akno-Natura-Solutions-Naturelles-pour-Acn%C3%A9-et-Peaux-Grasses/175413477443?v=app_126231547426086&ref=ts